

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

D-2007-114R

R-3645-2007

16 octobre 2007

---

**PRÉSENTE :**

M<sup>e</sup> Louise Rozon, B. Sc. soc., LL. L.

Régisseur

---

**Société en commandite Gaz Métro**

Demanderesse

et

**Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante**

---

**Rectification de la décision D-2007-114**

*Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant à déployer des équipements informatiques pour la mise à niveau du système SAP de Gaz Métro*

**Intervenants :**  
.....

- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Regroupement des Gestionnaires et Copropriétaires du Québec (RGCCQ).

## 1. INTRODUCTION

La Régie de l'énergie (la Régie) rectifie *proprio motu* sa décision D-2007-114 du 5 octobre 2007 (la Décision) pour y corriger une erreur d'écriture, conformément à l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>.

## 2. RECTIFICATION

Une erreur d'écriture s'est glissée dans le texte de la Décision concernant les économies annuelles du projet d'implantation du système de gestion intégré. La Décision aurait dû préciser que Gaz Métro confirme des économies annuelles d'au moins 6,8 M\$ et non 68 M\$, la virgule ayant été omise. En effet, le montant de 68 M\$ concerne les économies globales du projet sur une période de 10 ans.

Ainsi, le quatrième paragraphe de la section 4, intitulée « Le projet de mise à niveau SAP », à la page 5 de la décision, est rectifié par le changement du montant « 68 M\$ » par le montant « 6,8 M\$ ».

**Considérant ce qui précède,**

### La Régie de l'énergie :

**RECTIFIE** la décision D-2007-114 pour que la deuxième phrase du quatrième paragraphe de la section 4 à la page 5 se lise comme suit :

*« Elle confirme des économies annuelles d'au moins 6,8 M\$ et une meilleure gestion de l'information en général »<sup>2</sup>.*

Louise Rozon  
Régisseur

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

<sup>2</sup> Pièce B-3-Gaz Métro-1, document 1.1, pages 2 et 3.

**Représentants :**

- Gaz Métro représentée par M<sup>e</sup> Jocelyn B. Allard;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman;
- Regroupement des Gestionnaires et Copropriétaires du Québec (RGCQ) représenté par M<sup>e</sup> Yves Papineau.